

# Vie de la profession

>> Pharmacie

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

## L'éthique, une prescription incontournable pour doper le médicament vétérinaire

**Sur le thème du « médicament éthique », l'atelier pharmacie des Rencontres nationales vétérinaires, le 23 octobre, animé par nos confrères Claude Andrillon et Thierry Chambon, co-responsables de la commission Pharmacie du SNVEL\*, a exploré les pistes de développement éthique du marché pharmaceutique vétérinaire. Alors qu'une rumeur circule sur une réforme qui cantonnerait le vétérinaire à la seule mission de prescripteur, l'atelier a rappelé le caractère cohérent du maintien de la délivrance du médicament par le praticien. Pour se pérenniser et progresser, ce secteur n'a qu'une solution : miser sur un développement éthique du marché.**

### Médicament et entreprise vétérinaire

Le médicament constitue une part importante de l'activité vétérinaire, plus de 75 % de son marché étant détenus par les praticiens. Par ailleurs, plus de la moitié de la valeur ajoutée générée dans une entreprise vétérinaire lui est due. « Loin d'être un sous-produit de l'activité soignante, le médicament vétérinaire génère des flux et donne aux vétérinaires la possibilité de soigner », a insisté Claude Andrillon.

Cette importance du médicament au sein de l'entreprise vétérinaire est à double tranchant puisque l'entreprise en est économiquement dépendante.

Les entreprises de la filière ont besoin de cette valeur ajoutée qui leur permet d'investir, de recruter, de rémunérer correctement leur personnel... Le fait que les entreprises vétérinaires libérales qui bénéficient des plus hauts revenus sont celles qui possèdent les plus forts ratios d'achats par rapport à leur chiffre d'affaires en témoigne.

### Médicament et acte vétérinaire

Le médicament est indissociable de l'acte vétérinaire, qu'il soit administré, et alors composante à part entière de cet acte, ou revendu, participant ainsi à la valeur ajoutée de l'entreprise.

Le médicament génère des actes, notamment lors du suivi d'un animal médicalisé (contrôle biochimique de certaines fonctions, contrôle échographique, raclages cutanés pour vérifier l'efficacité d'un traitement antiparasitaire...).

Revendiquant la dualité prescription-délivrance, Claude Andrillon et Thierry Chambon ont insisté sur son rôle dans le maintien du maillage vétérinaire du territoire et relayent ce message au niveau européen.

### Médicament et prix

« Avec l'amont de la filière pharmaceutique, il faut négocier des relations commerciales qui dynamisent sans exclure et dénoncer le mirage du prix unique tant d'achat que de vente », a souligné Thierry Chambon. Selon lui, il faut s'organiser pour apprendre au vétérinaire à acheter aux meilleures conditions afin de demeurer compétitif.

Claude Andrillon a détaillé le concept de « médicament raisonnablement cher » et souligné un « système actuel pas si mauvais » grâce aux marges traditionnellement assez fixes.

La question des génériques n'est pas aussi aiguë qu'en médecine humaine et leur présence ne fonctionne pas comme facteur de baisse du prix public en médecine vétérinaire, en raison notamment de la forte réactivité tarifaire des princeps.

Notre confrère s'est dit préoccupé par le fait que les conditions générales de vente n'apparaissent plus comme le pivot de la négociation commerciale et que chaque entreprise peut obtenir des conditions à la carte. En pharmacie humaine, un décret en préparation devrait, à côté des distributeurs en gros, des dépositaires, des groupements d'achats, définir de nouvelles entités, les centrales d'achats qui se chargeront elles-mêmes de la négociation, endossant ainsi le rôle de « super GIE ». Un schéma qui pourrait être transposable à la pharmacie vétérinaire...

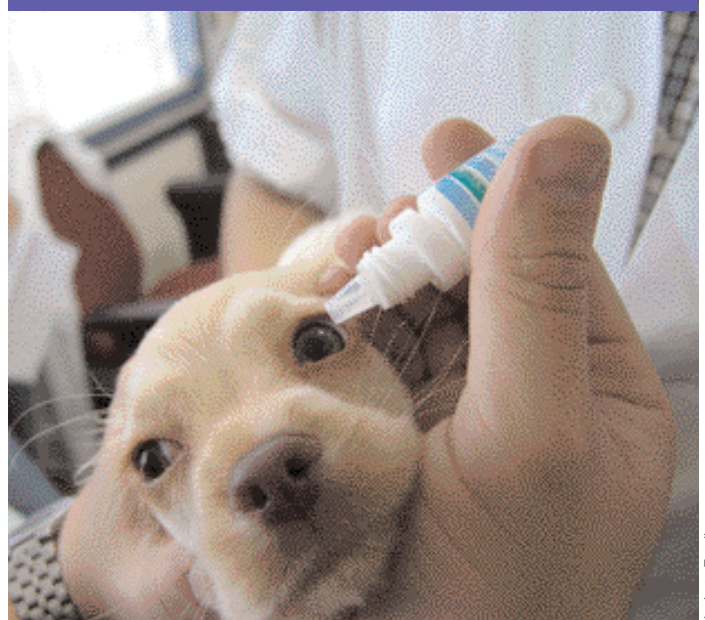
### Médicament et infractions

« Les tendances d'évolution du médicament vétérinaire sont contradictoires avec, d'un côté, une activité qui se libéralise et, de l'autre, des exigences éthiques croissantes, une judiciarisation des rapports économiques entre ayants droit et une répression accrue des infractions », a souligné Claude Andrillon.

Au rang des exigences éthiques, il a cité : la traçabilité qui oblige à l'inscription des numéros de lots lors de la délivrance ; la pharmacovigilance ; l'usage des médicaments humains à prescription restreinte avec le sort des anticancéreux qui reste en suspens ; les obligations inhérentes au décret prescription-délivrance...

Les ordonnances pénales parues récemment durcissent également les pénalités en cas d'infraction et menacent de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende le fait de tenir officine ouverte, de solliciter des commandes auprès du public, de vendre des médicaments sur les foires et marchés... La pratique sans discernement de ces sanctions inquiète le SNVEL\*.

Médicament et acte vétérinaire sont indissociablement liés.



pixphoto-Fotolia.com

## Médicament et avenir

Trois grands chantiers sont ouverts et concernent aussi le médicament vétérinaire :

- délégation d'actes : pour Claude Andrillon, c'est « *un verrou qu'il faut se garder de faire sauter pour résoudre des situations ponctuelles* » ;
- ouverture du capital : elle semble inévitable et conduira à instaurer des différences notables dans un système où « *tout le monde s'en sortait à peu près* » ; les intervenants ont soulevé la question de la participation des industriels au capital des entreprises vétérinaires libérales ;
- pluralité du domicile d'exercice professionnel : cette question pourrait modifier la délivrance du médicament vétérinaire par la création de chaînes.

Un allègement des contraintes freinant l'innovation apparaît nécessaire dans un futur immédiat, notamment dans les domaines des LMR, de la pharmacopée disponible et de la collaboration public-privé.

Autre facteur d'importance croissante, la protection animale doit être prise en compte dans la prescription quotidienne.

La question de la publicité et de l'assouplissement des contraintes fait toujours débat quant à savoir si elle est motrice ou dévastatrice. La question de la publicité tarifaire est également posée.

Pour Jean-Louis Hunault, président du SIMV, « *la publicité est le prolongement direct du développement éthique du marché* ». ■

\*SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

# SIMV : un acteur pour garantir l'éthique

À l'occasion de l'atelier Pharmacie des RNV, les dirigeants du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et du réactif (SIMV) ont détaillé leurs missions, les inscrivant dans la mouvance « éthique » du développement du marché pharmaceutique vétérinaire.

Produit hautement sécurisé, le médicament fait l'objet de mises à jour régulières, « *35 % du budget R & D étant consacré à la maintenance du produit* », a précisé notre confrère Daniel Denaud, directeur France de Pfizer Santé animale. Il a souligné le caractère parfois préjudiciable des nouvelles exigences et contraintes réglementaires qui constituent une menace pour le maintien de l'arsenal thérapeutique. Sur les quelque 2 800 spécialités disponibles en France, 40 % réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 € et occasionnent des coûts de maintien non proportionnels. Les laboratoires ont du mal à maintenir les spécialités de cette « *gamme service* » pour le vétérinaire. « *Il est nécessaire d'initier une concertation entre les autorités et le vétérinaire pour maintenir le consacré par l'usage* », a-t-il insisté.

## Formation des délégués

Autre volet sur lequel travaille le SIMV, la sécurisation de la filière du médicament vétérinaire passe par la recherche et l'innovation pour sécuriser les appro-

visionnements. Alain Bressand, directeur France de Vétoquinol, a souligné les relations nouées entre les différents acteurs de la filière. Ce dialogue a débouché, dans le cadre du Réseau français pour la santé animale, sur une décision européenne qui s'est concrétisée en France par la création de deux groupes, l'un chargé de la gestion des besoins immédiats (ATU pour répondre à un problème de botulisme, vaccin contre le charbon...) et l'autre consacré à la FCO, avec l'organisation d'étude sur la sécurisation de l'utilisation des vaccins.

Le SIMV se charge aussi de la formation des délégués vétérinaires, interlocuteurs et sources d'informations privilégiés par 75 % des praticiens. Il a, dans cette optique, édité un CD-Rom et travaille sur sa mise à jour.

La traçabilité, obligatoire dans les décrets et dont l'application devrait être contrôlée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, fait désormais l'objet d'une codification unique (Datamatrix ND) et se met en place progressivement.

## Nouveau guide des bonnes pratiques

Nicolas Dumoulin, directeur de la division santé animale de Boehringer Ingelheim, a présenté les projets initiés par le SIMV en vue de favoriser un développement éthique du marché pharma-

ceutique vétérinaire. Après le projet Panda, initiative commune de 3 laboratoires pour promouvoir la prise en charge du chien arthrosique, d'autres domaines ont été identifiés et devraient faire l'objet d'un traitement similaire, notamment la douleur chez les bovins et la vaccination des ruminants.

Soucieux de promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation du médicament, le SIMV travaille avec l'Agence nationale du médicament vétérinaire à l'actualisation du guide qui leur est consacré. **M.L.**



Après la prise en charge du chien arthrosique, qui a fait l'objet du projet Panda, la gestion de la douleur chez les bovins fait partie des prochains domaines dans lesquels le SIMV a identifié un besoin éthique et insuffisamment satisfait.